Gouvernement du Canada | Government of Canada

FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 :

AGIR POUR L'AVENIR

Canada

FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 :

AGIR POUR L'AVENIR

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008
ISBN 978-0-662-05651-5
N° de catalogue CH14-21/2008

TABLE DES MATIÈRES

FEUILLE DE ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE 2008-2013 : *AGIR POUR L'AVENIR*

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA 4

MOT DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN, DE LA CONDITION FÉMININE ET DES LANGUES OFFICIELLES ET MINISTRE DE LA FRANCOPHONIE 5

SOMMAIRE 6

LE POINT DE DÉPART 7

LES REPÈRES 8

- LE CONTEXTE 8
- LES POINTS DE VUE DES CANADIENS 8

TRACER LA VOIE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES : AGIR POUR L'AVENIR . . 9

- VALORISER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE AUPRÈS DE TOUS LES CANADIENS 10
- BÂTIR L'AVENIR EN MISANT SUR LA JEUNESSE 10
- AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE 11
- MISER SUR LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES 14
- ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE POUR MIEUX SERVIR LES CANADIENS 14

PARTAGER LA ROUTE : UNE MISE EN ŒUVRE PLUS INCLUSIVE 15

LA VOIE À SUIVRE : VERS UNE DUALITÉ LINGUISTIQUE POUR TOUS 16

ANNEXE A : CARTE SUR LES LANGUES OFFICIELLES AU CANADA 17

ANNEXE B : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DÉTAILLÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2008-2013 18

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Notre fédération est née de la volonté des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise de partager un avenir commun. Elle a été édifiée dans le respect de la langue et des cultures de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Pierre angulaire de notre identité nationale, la dualité linguistique est une source inestimable d'avantages économiques, sociaux et politiques pour tous les Canadiens.

C'est dans cet esprit que notre gouvernement s'est engagé à renforcer cette dualité en appuyant les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire, et en posant des gestes concrets pour s'assurer que les Canadiens puissent recevoir des services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

Notre pays est plus uni aujourd'hui que depuis son centenaire. Les vieilles chicanes stériles font place à une nouvelle ère de fédéralisme d'ouverture, où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à la protection et à l'épanouissement des francophones et anglophones en situation minoritaire, et à la création d'occasions permettant à tous les Canadiens de profiter pleinement des avantages de notre dualité linguistique.

À titre de Premier ministre, je suis fier de confirmer que la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* réitère l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la dualité linguistique et de nos deux langues officielles. Elle trace la route que nous entendons suivre au cours des cinq prochaines années pour bâtir sur les fondements solides du Canada. Les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise ont fait beaucoup de route ensemble depuis la fondation de la ville de Québec, qui marque aussi la fondation de l'État canadien, il y a 400 ans cette année. Cette Feuille de route indique la voie à suivre vers un Canada encore plus fort et plus uni.

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député

MOT DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN, DE LA CONDITION FÉMININE ET DES LANGUES OFFICIELLES ET MINISTRE DE LA FRANCOPHONIE

Les langues officielles du Canada font partie de notre identité. Elles tissent les liens qui nous unissent au sein d'une société prospère et dynamique. Pour renforcer encore davantage ces liens, nous devons donner à tous les Canadiens, qu'ils soient d'expression française ou anglaise, les moyens de mieux se connaître et s'apprécier, tout en continuant de favoriser l'épanouissement de leurs cultures et de leurs communautés uniques.

La *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* constitue un engagement pangouvernemental sans précédent. En planifiant la Feuille de route, nous avons non seulement fait une analyse du contexte économique et social actuel, mais nous avons aussi suivi les repères laissés par les Canadiens. Ceci nous a menés à identifier cinq domaines où l'action ferait une plus grande différence : la mise en valeur de la dualité linguistique, la jeunesse, les services, le développement économique et la gouvernance. La Feuille de route propose de nouveaux projets et des investissements qui permettront, entre autres, aux francophones et aux anglophones vivant en situation minoritaire de recevoir des services clés dans leur langue et qui favoriseront le dialogue et le rapprochement entre tous les Canadiens, quelle que soit la langue officielle de leur choix.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, je remercie une fois de plus tous les citoyens qui ont pris part aux consultations sur la dualité linguistique et les langues officielles du gouvernement. La Feuille de route reflète les résultats de ces consultations ainsi que des travaux menés par d'autres intervenants clés, tels que les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les comités parlementaires et le commissaire aux langues officielles. Avec cette Feuille de route, nous entamons un voyage fort prometteur pour l'avenir du français et de l'anglais au Canada.

L'honorable Josée Verner, C.P, députée

SOMMAIRE

La *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* réitère l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la dualité linguistique et de nos deux langues officielles. Elle trace la route que le gouvernement entend suivre au cours des cinq prochaines années pour bâtir sur les fondements solides du Canada.

Cette Feuille de route reflète les résultats des consultations du gouvernement du Canada ainsi que des nombreux travaux menés par d'autres intervenants clés comme les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les comités parlementaires et le commissaire aux langues officielles.

La Feuille de route est un investissement pangouvernemental sans précédent de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans qui s'appuie sur deux piliers : la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elle investit dans des secteurs prioritaires, dont :

- la santé;
- la justice;
- l'immigration;
- le développement économique; et
- les arts et la culture.

La Feuille de route cible cinq domaines d'action gouvernementale pour renforcer ces piliers :

- valoriser la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens;
- bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse;
- améliorer l'accès aux services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- miser sur les avantages économiques;
- assurer une gouvernance efficace pour mieux servir les Canadiens.

Dans le cadre de cette Feuille de route, le gouvernement bonifiera son appui aux domaines de la santé, de l'immigration, de la justice, du développement économique, et des arts et de la culture. Dans ce dernier domaine, le gouvernement établira un **Fonds de développement culturel** et lancera un nouveau programme de **Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire**.

La Feuille de route propose également des investissements additionnels pour permettre à tous les Canadiens de bénéficier de la dualité linguistique. Par exemple, le gouvernement donnera accès gratuitement à tous les Canadiens au **Portail linguistique du gouvernement du Canada**. Un **Programme national de traduction de l'édition du livre** sera également mis en place pour augmenter l'offre de livres dans les deux langues officielles.

Ces nouvelles initiatives s'ajoutent aux ressources déjà consacrées par le gouvernement du Canada pour appuyer le dynamisme culturel des communautés et pour améliorer l'accès de tous les Canadiens aux cultures d'expression française et anglaise.

Le gouvernement du Canada travaillera avec des partenaires et intervenants clés tels les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés et l'ensemble des Canadiens pour mettre en œuvre la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne afin que partout au pays on puisse en bénéficier.

LE POINT DE DÉPART

Les deux langues officielles, le français et l'anglais, représentent une grande richesse culturelle pour le Canada. Fondement et aspect fondamental de l'identité et de la culture canadiennes, la dualité linguistique est au cœur des valeurs sur lesquelles le Canada est édifié et qui en font un pays fort, uni et ouvert sur le monde. Cette dualité repose sur la synergie de deux grandes communautés et s'exprime notamment dans le dynamisme des nombreuses communautés de langue officielle en situation minoritaire à travers le pays. Cette dualité est aussi façonnée par un grand nombre de personnes qui, grâce à leur connaissance et leur appréciation du français et de l'anglais, jettent des ponts entre les communautés linguistiques d'un bout à l'autre du pays.

Au cours des dernières années, le Canada a été témoin d'un progrès graduel mais définitif dans ce domaine. Par exemple, les Canadiens ont davantage accès aux services dans les deux langues officielles, notamment dans les domaines des services de justice et de santé, et les efforts des provinces et territoires servent de compléments à la multitude d'actions entreprises par les institutions fédérales. Le gouvernement du Canada croit à l'importance de poursuivre sur la lancée de ces réussites et sur les partenariats qui les facilitent. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, le gouvernement a consenti un effort concerté pour recueillir les idées et les points de vue de tous les intervenants, dont ceux de Canadiens des deux communautés de langue officielle, pour tracer la voie à suivre pour les langues officielles au Canada – une route qui consolidera les actions en cours et sera axée sur une approche coordonnée pour l'avenir. Cet effort se traduit par la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

La Feuille de route marque un nouveau départ auquel tous les Canadiens sont invités à participer. Elle vise à permettre aux Canadiens, quelle que soit la langue officielle de leur choix, de participer pleinement à la société canadienne et de tirer profit de la dualité linguistique, aujourd'hui même et au cours des années à venir. La Feuille de route, un engagement pangouvernemental sans précédent de 1,1 milliard de dollars, bonifie et élargit l'action gouvernementale pour accroître et rendre accessibles les bénéfices de la dualité linguistique à tous les Canadiens. Elle présente de nouvelles mesures ciblées qui auront un effet de levier, privilégiant ainsi une approche qui contribue à une meilleure compréhension entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise et à leur enrichissement mutuel.

Le gouvernement du Canada a élaboré la Feuille de route en prenant en compte, entre autres, le contexte ainsi que les points de vue exprimés par les Canadiens et les partenaires clés. Ces indicateurs ont servi de « repères » et sont décrits à la section suivante.

Cinq domaines d'action sont ressortis des consultations et du contexte actuel :

- valoriser la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens;
- bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse;
- améliorer l'accès aux services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- miser sur les avantages économiques;
- assurer une gouvernance efficace pour mieux servir les Canadiens.

Ces cinq domaines sont au cœur de la Feuille de route. Les mesures gouvernementales qui s'inscrivent dans ces domaines et les bénéfices qu'en retireront les Canadiens sont exposés en détail à la section « Tracer la voie pour les cinq prochaines années : agir pour l'avenir ».

Le gouvernement du Canada exerce son leadership et collabore de près avec ses partenaires clés, notamment les provinces et les territoires, afin de favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'offrir à tous les Canadiens l'accès aux bénéfices de la dualité linguistique. Il appuie le développement des communautés francophones à l'extérieur du Québec et des communautés anglophones au Québec, en favorisant l'accès à l'éducation, à des services et à des milieux de vie

dans la langue de ces minorités. Le gouvernement travaille à renforcer et à favoriser l'apprentissage des langues officielles et à les promouvoir au Canada et sur la scène internationale. Il contribue à créer des conditions propices aux échanges entre les deux collectivités de langue officielle, dont font partie tous les Canadiens.

Pour mieux servir les Canadiens, le gouvernement se dote d'outils visant à respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles*. Il veille à offrir des services à la population en français et en anglais et à faire en sorte que les Canadiens, tant d'expression française qu'anglaise, puissent travailler au sein des institutions fédérales dans la langue officielle de leur choix, et ce, dans la région de la capitale nationale et dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail.

LES REPÈRES

La vie, les idées, les attentes et les moyens d'expression des Canadiens évoluent rapidement et le gouvernement du Canada est à l'écoute pour que les gestes qu'il pose produisent des résultats concrets là où cela compte. L'opinion publique, les tendances démographiques et les points de vue exprimés par les Canadiens sont les repères qui ont guidé l'élaboration de la Feuille de route.

LE CONTEXTE

L'appui des Canadiens au bilinguisme est en progression et atteint 80 p. 100, comme en témoignent plusieurs sondages. Plus de deux tiers des adultes canadiens considèrent que la dualité linguistique est un trait caractéristique du pays et une source d'enrichissement culturel. Les sondages confirment aussi un intérêt accru pour l'apprentissage de la deuxième langue officielle. Cet appui est particulièrement marqué chez les jeunes qui croient majoritairement qu'il est important que leurs enfants et les enfants de leurs communautés apprennent une langue seconde et qu'ils augmenteront ainsi leurs chances de se trouver un emploi. Une majorité veut aussi en connaître davantage sur la culture de ceux et celles qui parlent l'autre langue officielle.

Le Recensement de 2006 fait état du vieillissement de la population et d'une poussée démographique au pays, cette dernière étant attribuable au niveau d'immigration plus élevé au cours des dernières années. Les résultats de ce recensement et de l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle* brossent un portrait de communautés de langue officielle en situation minoritaire dont la situation économique et sociale diffèrent, tout comme leurs besoins. L'Enquête témoigne d'un engagement profond des membres de ces communautés envers leur langue et de l'importance de recevoir des services dans leur langue. À l'échelle du pays, les deux langues officielles demeurent les langues les plus fréquemment parlées par la majorité de la population canadienne.

Les provinces et les territoires reconnaissent l'importance d'assurer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et travaillent de concert avec le gouvernement du Canada à cette fin. Ils font preuve depuis quelques années, et de plusieurs façons, d'un engagement renouvelé en faveur de la dualité linguistique. Par exemple, à l'issue de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui regroupe les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la francophonie canadienne, un rapport intitulé *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir* a été publié en 2006, lequel fait le point sur les principaux obstacles que doivent surmonter les francophones et propose des pistes de solution pour l'avenir.

LES POINTS DE VUE DES CANADIENS

Les consultations pancanadiennes du gouvernement du Canada, animées par M. Bernard Lord, ont permis aux Canadiens d'échanger et de faire valoir leurs points de vue sur la dualité linguistique et les langues officielles. Ces consultations ont fait ressortir l'importance de tenir compte, dans toute action gouvernementale, des enjeux régionaux, ainsi que des dynamiques présentes au sein des communautés

francophones et anglophones en situation minoritaire. Les participants ont aussi exprimé leur appui à l'égard des langues officielles et leur engagement à les promouvoir. Ils ont aussi parlé de leur vécu : de l'importance de travailler dans leur langue, de l'importance que leur langue soit enseignée à leurs enfants et à leurs petits-enfants, de l'importance d'avoir accès à des services dans leur langue, là et au moment où ils en ont besoin, et de la place prépondérante des arts et de la culture dans la formation de leur identité.

Plusieurs des forums des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tel le *Sommet des communautés francophones et acadiennes* de 2007 et la conférence *Community Revitalization: Trends and Opportunities for the English-speaking Communities of Quebec* de 2008, ont clarifié les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certains de ces besoins exigent que l'on investisse davantage pour mieux intégrer les nouveaux arrivants, accroître la capacité des membres des communautés de vivre dans leur langue, appuyer le développement économique et social et renforcer les capacités de leur réseau associatif.

Les travaux accomplis par les comités parlementaires sur les langues officielles, les contributions du commissaire aux langues officielles et des forums de concertation intergouvernementaux ainsi que le dialogue soutenu entre les ministères fédéraux et des intervenants clés ont aussi été considérés lors de l'élaboration de cette Feuille de route. Les idées qui s'en dégagent éclairent aussi les voies à suivre en vue de renforcer la dualité linguistique au pays. Les résultats de ces travaux reflètent les besoins exprimés par les communautés et incluent d'autres propositions telles qu'assurer une gouvernance et une coordination horizontales et une reddition de comptes efficace pour l'ensemble des institutions fédérales.

TRACER LA VOIE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES : AGIR POUR L'AVENIR

La Feuille de route reflète l'engagement renouvelé du gouvernement du Canada envers la dualité linguistique canadienne. Elle investit 1,1 milliard de dollars afin de consolider, adapter et moderniser diverses initiatives actuelles visant à promouvoir la dualité linguistique au pays. Cette approche inclusive répond aux changements, tant au sein des communautés que dans l'ensemble de la population canadienne, et comprend de nouvelles mesures ciblées pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens de profiter pleinement de cette dualité linguistique.

Les progrès accomplis dans ce domaine l'ont été de façon graduelle, mais ils ont profondément touché le tissu social du pays. En mars 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le *Plan d'action pour les langues officielles* 2003-2008. Ce plan a permis au gouvernement d'améliorer l'accès aux services dans les deux langues officielles, particulièrement dans le domaine de la justice et celui de la santé. Le gouvernement croit qu'il est important de tirer parti des réussites et de la mobilisation croissante des acteurs en cause et d'en faire davantage pour que tous les Canadiens puissent bénéficier des avantages culturels, sociaux et économiques de la dualité linguistique.

Les cinq domaines d'action qui tracent le chemin de la Feuille de route tiennent compte de plusieurs aspects du contexte actuel : les priorités et les ressources du gouvernement du Canada, les points de vue des Canadiens, la réalité sociale et économique au pays, les recommandations de différentes instances parlementaires et communautaires, l'analyse et l'évaluation des initiatives en place et le respect des compétences des provinces et territoires. Ces domaines d'action correspondent aussi aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de services, d'arts et de culture

et de développement économique. Ils prennent aussi en compte les recommandations des comités parlementaires et du commissaire aux langues officielles, notamment en matière de gouvernance et de coordination.

Les cinq domaines d'action sont :

- valoriser la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens;
- bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse;
- améliorer l'accès aux services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- miser sur les avantages économiques;
- assurer une gouvernance efficace pour mieux servir les Canadiens.

VALORISER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE AUPRÈS DE TOUS LES CANADIENS

Chaque année, le gouvernement du Canada mène à bien un grand nombre d'activités pour promouvoir le français et l'anglais au sein de la société canadienne. Quoique toutes les actions du gouvernement dans le domaine des langues officielles, ainsi que les initiatives mises de l'avant dans cette Feuille de route, visent à valoriser cet atout auprès de tous, trois nouvelles initiatives permettront particulièrement d'en accroître les bénéfices.

Le gouvernement donnera accès gratuitement à tous les Canadiens au **Portail linguistique du gouvernement du Canada**, auquel ont déjà accès les fonctionnaires fédéraux. Le Portail rassemblera en un seul site Web une vaste gamme d'outils linguistiques de qualité (incluant TERMIUM®), mis au point tant par les institutions fédérales que par d'autres organismes au pays. Premier portail linguistique d'envergure nationale, celui-ci servira de voie d'accès pour aider les Canadiens à utiliser et à comprendre les deux langues officielles plus facilement, tout en ayant accès à cette fin à des outils linguistiques de qualité.

L'École de la fonction publique du Canada cherchera à **élargir l'accès à ses produits d'apprentissage aux universités canadiennes** afin de favoriser l'apprentissage des langues officielles comme langue seconde. Centre d'apprentissage linguistique pour les adultes de renommée mondiale, l'École a conçu entre autres un ensemble d'outils pédagogiques servant à la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux. Dans le cadre d'un projet pilote, l'École pourra partager, sans frais, ces produits avec les universités canadiennes. Pour les Canadiens, cela représente un point de départ qui permettra aux étudiants universitaires d'avoir accès aux mêmes outils d'apprentissage linguistique de qualité que les fonctionnaires fédéraux.

Afin de rendre plus accessible la culture littéraire des deux communautés de langue officielle au Canada, un **Programme national de traduction de l'édition du livre** sera mis en place pour augmenter l'offre de livres dans les deux langues officielles. Ce programme aidera les éditeurs du Canada à traduire des œuvres d'auteurs canadiens en français et en anglais. Pour les Canadiens, cela signifie un accès accru à la richesse culturelle et littéraire des communautés francophones et anglophones du pays dans les deux langues officielles.

BÂTIR L'AVENIR EN MISANT SUR LA JEUNESSE

C'est en misant sur la jeunesse qu'il est possible non seulement de contribuer à la pérennité de la dualité linguistique au pays, mais aussi à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en valorisant l'apprentissage et les expériences, aussi bien en français qu'en anglais.

Le gouvernement continuera d'investir dans l'apprentissage des deux langues et dans des initiatives à l'extérieur du cadre scolaire. Les jeunes sont au cœur des priorités du gouvernement du Canada. Au sein des communautés minoritaires, leurs parents ont fait des efforts pour préserver leur langue et il importe maintenant qu'ils prennent pleinement conscience de la richesse de ces acquis et les mettent à profit.

Dans le contexte scolaire, la Feuille de route continue à appuyer les programmes provinciaux et territoriaux

visant l'enseignement dans la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'enseignement de la seconde langue officielle, y compris les programmes de bourses et de moniteurs de langues officielles. Le gouvernement du Canada poursuivra sa collaboration de longue date avec les provinces et les territoires, par l'entremise des ententes fédérales-provinciales-territoriales, en maintenant les investissements consentis en éducation. Pour les jeunes Canadiens, cela représente la possibilité de poursuivre leur apprentissage scolaire dans leur propre langue ou d'apprendre la deuxième langue officielle.

Conscient que tout ne se joue pas sur les bancs d'école, le gouvernement continuera d'appuyer des initiatives permettant aux jeunes Canadiens de mieux intégrer leurs apprentissages en les mettant à profit dans leurs activités à l'extérieur de la salle de classe, qu'elles soient de nature culturelle, sportive ou autre. Des mesures sont aussi prévues pour donner un appui aux stations de radio et à d'autres médias communautaires qui contribuent notamment à l'animation culturelle et communautaire des jeunes. Pour les jeunes Canadiens, cela représente un meilleur accès aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité.

Pour améliorer l'accès à la dualité linguistique et offrir des occasions d'apprentissage aux jeunes Canadiens, le Bureau de la traduction (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) mettra sur pied un **Programme de bourses pour la formation universitaire en traduction**. Les professions de traducteurs et d'interprètes ont besoin d'un nombre grandissant de diplômés afin de répondre aux exigences des industries de la langue et de la société canadienne. Ce programme favorisera la formation de la relève en traduction et interprétation. Pour les jeunes Canadiens, cela représente la capacité continue de produire, de communiquer et d'avoir accès à des œuvres dans les deux langues.

Le gouvernement du Canada considère que la dualité linguistique est non seulement à la base de l'identité canadienne, mais qu'elle est aussi un outil essentiel à l'ouverture des Canadiens au monde qui les entoure. Avec l'apprentissage de la langue seconde, le gouvernement offre aux jeunes un tremplin vers de plus larges horizons professionnels, tout en leur ouvrant une fenêtre sur le monde.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Les domaines de la santé, de la justice, de l'immigration, de la petite enfance et de la famille, de l'alphabétisation, et des arts et de la culture, représentent des secteurs essentiels de services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est donc important que ces services soient disponibles dans les deux langues officielles au sein de ces communautés.

La Feuille de route consolide les acquis en matière d'accès aux services dans les deux langues officielles et met de l'avant un nouveau volet pour appuyer les arts et la culture. Les actions des ministères œuvrant dans ces domaines clés appuieront le développement des communautés et l'épanouissement de leurs membres. Ces ministères fédéraux poursuivront leur collaboration avec les autres gouvernements pour élargir ou intensifier l'offre de services dans les deux langues officielles dans les provinces et les territoires. Ils maintiendront leur appui aux réseaux communautaires et amélioreront l'efficacité du processus administratif, afin de continuer à bâtir des milieux de vie qui favorisent l'utilisation régulière de la langue minoritaire.

Santé

Dans le domaine de la santé, la Feuille de route augmente les ressources afin d'accroître l'accès à des services de santé dans la langue officielle du choix de chacun, car ces services ont un impact direct sur le bien-être individuel et collectif. Santé Canada augmentera son investissement dans le maintien en poste, le perfectionnement et la formation des professionnels de la santé dans la langue officielle de la minorité afin de faciliter la prestation de services

dans la langue des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Le soutien aux réseaux communautaires et aux projets communautaires et régionaux, notamment l'amélioration des outils d'information pour mieux répondre aux besoins en santé, renforcera les efforts déjà consentis dans ce domaine. Ces initiatives de Santé Canada visent l'ensemble des communautés de langue officielle en situation minoritaire, une attention particulière étant portée aux groupes les plus vulnérables : les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Pour les Canadiens, cela représente un accès accru aux services de santé dans leur langue officielle et la capacité de communiquer avec les intervenants du domaine de la santé.

Justice

Dans le domaine de la justice, la Feuille de route vise à intensifier les efforts de formation afin d'améliorer la capacité linguistique de l'ensemble du personnel qui travaille dans ce milieu, qu'il s'agisse des greffiers, des sténographes, des juges de paix ou des médiateurs. Justice Canada mettra en place une nouvelle **initiative de formation en justice** pour encourager les jeunes Canadiens bilingues à faire carrière dans ces domaines. Le Ministère continuera aussi à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à combler les lacunes dans la prestation de services bilingues, particulièrement lorsqu'ils entament des procédures pour le compte du gouvernement fédéral sous le régime de la *Loi sur les contraventions*.

La justice se doit de refléter la réalité linguistique du pays. Pour ce faire, le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles vise à accroître la capacité des intervenants du domaine à élaborer des solutions et à sensibiliser le milieu juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits dans les deux langues officielles. Pour les Canadiens, cela représente un meilleur accès, aujourd'hui et demain, à des services de justice dans la langue officielle de la minorité.

Immigration

Dans le domaine de l'immigration, la Feuille de route favorise une approche concertée des différents partenaires et permet de consolider les réseaux communautaires en place. En collaboration avec les fournisseurs de service, le gouvernement mettra en place des mesures afin d'assurer une intégration optimale des nouveaux immigrants d'expression française en facilitant l'accès à des services en français adaptés à leurs besoins. L'allocation de fonds à la recherche et à l'analyse de données permettra de mieux cibler les enjeux de l'immigration de langue française hors Québec, afin de répondre aux divers besoins des communautés, des provinces et territoires, et des employeurs.

L'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire favorise le maintien des acquis pour ces communautés, tout en représentant pour les immigrants une occasion d'y contribuer. Pour ce faire, la Feuille de route intensifie les actions entreprises pour faciliter le recrutement et l'intégration, notamment en appuyant l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au pays.

Afin de faciliter le recrutement et l'intégration d'immigrants d'expression française, Citoyenneté et Immigration Canada renforcera les partenariats entre les communautés, les provinces et les territoires, les employeurs, les institutions d'enseignement et les organismes de recrutement à l'étranger. Le Comité directeur Canada-Communautés francophones en situation minoritaire (Citoyenneté et Immigration Canada) a lancé en septembre 2006 un Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Le principal objectif de ce Plan est d'accroître le nombre d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire et de faciliter leur accueil et leur intégration dans ces communautés. Pour les Canadiens, cela représente un meilleur accueil des nouveaux arrivants, qui pourront alors faire profiter les communautés canadiennes de leurs talents et de leurs compétences.

Petite enfance, famille et alphabétisation

La Feuille de route maintient l'appui du gouvernement à la petite enfance et à la famille au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ressources humaines et Développement social Canada continuera à offrir un financement aux organismes non gouvernementaux des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de renforcer leurs capacités de promouvoir la mise en place de programmes et de services de développement de la petite enfance destinés aux familles. Le Ministère poursuivra aussi sa recherche afin de mieux comprendre l'impact des programmes favorables au développement linguistique et culturel des enfants et qui les aident à réussir à l'école.

L'alphabétisation est fondamentale afin d'assurer la vitalité des familles et le développement social et économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Conscient de cela, le Ministère a mis en place des programmes visant à améliorer l'accès aux services d'alphabétisation familiale, notamment par l'établissement de réseaux et de partenariats avec divers intervenants communautaires. Pour les Canadiens, cela représente un accès aux services communautaires de développement de la petite enfance et d'alphabétisation familiale qui leur donnent de meilleurs outils pour réussir tout au long de leur vie dans la société et sur le marché du travail.

Arts et culture

Les arts et la culture sont des moyens d'expression de l'identité linguistique et des instruments essentiels à l'épanouissement des communautés. Qu'elles soient acadiennes, francophones ou anglophones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont besoin de sentir que leur culture est le reflet vivant et dynamique de leur identité. Le gouvernement du Canada joue déjà un rôle de premier plan pour appuyer les arts et la culture, notamment en matière de radiodiffusion, de cinéma, de littérature, d'édition, de musique, d'arts visuels et d'arts de la scène.

Patrimoine canadien investit déjà dans l'action culturelle et la concertation au sein des milieux de vie communautaire. Le Ministère appuie la Fédération culturelle canadienne-française, met en œuvre l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et soutient le réseautage des artistes de langue anglaise au Québec. Le gouvernement est conscient des impacts culturels de la transition vers un paysage audiovisuel numérique; il demandera donc au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de réexaminer, comme il l'a déjà fait en 2000, la manière dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont desservies par le système de radiodiffusion actuel, afin de vérifier plus particulièrement s'il en reflète toute la diversité.

La Feuille de route cible les arts et la culture à l'aide de deux nouvelles initiatives qui servent de compléments aux nombreuses autres activités réalisées par le gouvernement dans ce domaine.

Le **Fonds de développement culturel** de Patrimoine canadien appuiera l'action culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de stimuler leur vitalité. Le Fonds vise aussi à promouvoir la contribution de ces communautés à l'enrichissement culturel et artistique du Canada. Les initiatives privilégiées favoriseront la collaboration de plusieurs partenaires et seront complémentaires aux initiatives déjà financées par les programmes culturels de Patrimoine canadien. Cet appui contribuera au processus de construction identitaire des jeunes et favorisera l'accès aux produits culturels des communautés et leur rayonnement auprès de divers publics. Pour les Canadiens, cela représente une vie culturelle plus riche au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Patrimoine canadien lancera le programme **Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire** afin d'offrir aux artistes de ces communautés l'occasion de se produire, tant à l'échelle locale, régionale et nationale. Cela augmentera l'accès des Canadiens aux œuvres musicales locales et régionales et favorisera l'avancement de la carrière des artistes.

MISER SUR LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES

La Feuille de route veut tirer profit des avantages économiques de la dualité linguistique et renforcer l'appui au développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ressources humaines et Développement social Canada continuera d'appuyer le développement économique et communautaire dans le cadre du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En plus de faire appel aux leaders communautaires, ce Fonds mise sur les partenariats, en vue de renforcer la capacité de ces communautés en matière de ressources humaines et de développement économique. Pour les Canadiens, cela représente un appui continu pour le développement de l'économie et du marché du travail des communautés en situation minoritaire au moyen de partenariats, de plans de développement et du renforcement des capacités.

Dans un marché de plus en plus mondialisé et axé sur le savoir, la dualité linguistique représente un avantage concurrentiel clé, susceptible de favoriser l'essor économique du pays. Comptant à son actif deux langues d'envergure internationale, le Canada est à l'avant-plan des sociétés dont les économies sont axées sur le savoir. Cet atout permet aux entreprises canadiennes d'avoir un meilleur accès aux marchés et aux partenaires à l'échelle internationale. Les compétences linguistiques de la main-d'œuvre canadienne, en particulier chez les jeunes, représentent également un atout important pour l'économie, renforçant les avantages du capital humain canadien et permettant aux Canadiens d'établir des liens économiques plus solides avec leurs partenaires internationaux. Le Conseil national de recherches du Canada continuera de produire de nouvelles technologies en appui aux industries canadiennes de la langue et de travailler de concert avec des partenaires tel le Centre de recherche en technologies langagières. Dans le cadre de la Feuille de route, le gouvernement mettra en place deux nouvelles initiatives afin de miser sur les avantages économiques de la dualité linguistique.

Industrie Canada et les agences de développement régional (Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada), mettront en place une **Initiative de développement économique** qui favorisera l'acquisition de nouvelles compétences en affaires par les membres des communautés. Pour les Canadiens, cela représentera un développement économique à la mesure de leurs besoins régionaux par l'innovation, l'entrepreneuriat, les partenariats et la diversification des activités économiques.

Pour appuyer l'industrie de la langue, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada mettra en place une **Initiative de l'industrie de la langue** pour aider les entreprises canadiennes spécialisées en traduction et en technologies langagières à être davantage reconnues sur les marchés intérieur et international. Les Canadiens compteront ainsi à leur actif des entreprises canadiennes chefs de file de l'industrie et concurrentielles à l'échelle internationale.

ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE POUR MIEUX SERVIR LES CANADIENS

Toutes les institutions fédérales ont un rôle à jouer pour appuyer les langues officielles et la dualité linguistique canadienne. Certaines institutions ont cependant un rôle de leadership dans la concertation des efforts fédéraux. La Feuille de route veille à ce que les institutions fédérales, notamment celles qui ont un mandat à remplir en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, s'assurent d'une meilleure gouvernance et coordination horizontales afin d'intégrer leur travail respectif et d'accroître l'efficacité de leurs actions conformément au Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles.

Le Secrétariat des langues officielles (Patrimoine canadien) appuie le ministre des Langues officielles dans son rôle de leadership et de coordination horizontale pour l'ensemble de l'appareil fédéral, y compris sur le plan des relations intergouvernementales. Dans le cadre de la Feuille de route, le Secrétariat, en collaboration avec

les institutions fédérales clés, améliorera la gouvernance et la coordination horizontales des actions gouvernementales en matière de langues officielles afin d'accroître la reddition de comptes et d'assurer l'atteinte de résultats.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en collaboration avec l'Agence de la fonction publique du Canada, élabore et coordonne les politiques et les programmes fédéraux relatifs aux langues officielles dans les institutions fédérales. L'Agence poursuivra son travail en matière de langues officielles afin de suivre de près les questions relatives au service au public, à la langue de travail et à la représentation des deux groupes linguistiques au sein de l'appareil fédéral. De plus, elle continuera à promouvoir la création de milieux de travail où les fonctionnaires fédéraux peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix, aussi bien dans la région de la capitale nationale que dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail. L'École de la fonction publique du Canada s'emploiera à améliorer la gouvernance de la formation linguistique destinée aux fonctionnaires fédéraux.

Justice Canada continuera à offrir des avis sur la mise en œuvre des dispositions linguistiques de la Constitution et de la *Loi sur les langues officielles* dans son ensemble, et à conjuguer ses efforts à ceux de Patrimoine canadien et du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de veiller à l'échange accru d'information et à la conformité des politiques, des programmes, des initiatives et des documents gouvernementaux aux dispositions linguistiques de la Constitution et de la *Loi*.

Patrimoine canadien joue un rôle d'appui et de coordination relativement à la mise en œuvre de l'engagement fédéral à l'égard des minorités de langue officielle et de la mise en valeur du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Ministère exerce aussi un rôle d'appui et d'encadrement auprès des institutions fédérales, particulièrement auprès de celles dont les activités peuvent avoir des répercussions importantes sur les minorités ou la reconnaissance des deux langues officielles. Le Ministère étendra son action de coordination à l'ensemble des institutions fédérales et, à cette fin, identifiera les façons les plus appropriées pour ces organisations, qui sont de nature très variée, de faire rapport sur leurs activités. Il élaborera aussi de nouveaux outils pour aider les institutions fédérales à être davantage au courant et à s'acquitter de leurs responsabilités.

Pour que l'action du gouvernement soit efficace et bien coordonnée, la Feuille de route prévoit un examen de la gouvernance pangouvernementale et l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre et d'imputabilité. Le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de 2005, l'un des principaux outils pour assurer l'efficacité de l'action du gouvernement, sera revu et modernisé. Pour les Canadiens, cette approche responsable représente des actions gouvernementales coordonnées en matière de langues officielles ainsi que l'utilisation et la gestion efficaces des fonds publics.

PARTAGER LA ROUTE : UNE MISE EN ŒUVRE PLUS INCLUSIVE

Le gouvernement du Canada entend exercer un leadership en matière de langues officielles en complémentarité et dans le respect des compétences de ses partenaires provinciaux et territoriaux. Une reconnaissance accrue des richesses offertes par la dualité linguistique, et ses manifestations dans les diverses communautés, passe par l'action conjuguée de différents acteurs. À cet égard, le gouvernement du Canada juge essentiel le rôle que sont appelés à jouer ses partenaires pour la promotion de l'anglais et le français au Canada et il souhaite multiplier les axes de collaboration.

Au nombre de ces collaborations, il entend privilégier celles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, notamment avec le Québec, berceau de la francophonie canadienne, et le Nouveau-Brunswick, qui occupe une place unique au pays à titre de seule province officiellement bilingue. Le gouvernement misera sur le

rôle des partenaires de la société civile, les secteurs privé et bénévole, et tous les Canadiens qui connaissent, apprennent et enseignent leur seconde langue officielle.

Dans cet esprit de collaboration, le gouvernement du Canada accorde un appui financier aux provinces et aux territoires afin d'offrir aux jeunes Canadiens une éducation dans la langue de la minorité et de la langue seconde. Les ententes signées avec les provinces et les territoires dans le domaine de l'éducation ont permis la mise en œuvre des mesures visant l'expansion des programmes de base et d'immersion, l'appui au personnel enseignant et un plus grand accès aux études postsecondaires. Le gouvernement a aussi conclu des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue du développement et de la prestation de services dans certains secteurs d'intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, tels que la petite enfance, la santé et les services sociaux, la justice et le développement économique.

LA VOIE À SUIVRE : VERS UNE DUALITÉ LINGUISTIQUE POUR TOUS

La Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : agir pour l'avenir concrétise l'engagement du gouvernement du Canada à promouvoir la dualité linguistique et à appuyer le développement des francophones et des anglophones vivant en situation minoritaire, et ce, au bénéfice de tous les Canadiens. Cet engagement pangouvernemental sans précédent de 1,1 milliard de dollars se réalise grâce au leadership du gouvernement et à un dialogue soutenu avec les provinces et les territoires, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'ensemble des Canadiens.

Avant tout, la Feuille de route est le reflet des perspectives des Canadiens et une réponse à leurs préoccupations, précisant des domaines d'action en matière de langues officielles : valoriser l'avantage de la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens; miser sur la jeunesse afin d'assurer un avenir prometteur au fait français et au fait anglais au Canada; assurer l'accès des communautés aux services clés, afin de favoriser leur vitalité et ainsi leur contribution à la société canadienne; renforcer le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire et contribuer à la compétitivité du pays sur les scènes nationale et internationale; assurer une gouvernance et une coordination horizontales efficaces pour mieux servir les Canadiens.

Le trajet identifié dans cette Feuille de route mènera à un Canada fort et uni, qui sait tirer pleinement parti des nombreux avantages de la dualité linguistique.

ANNEXE A : Les langues officielles au Canada

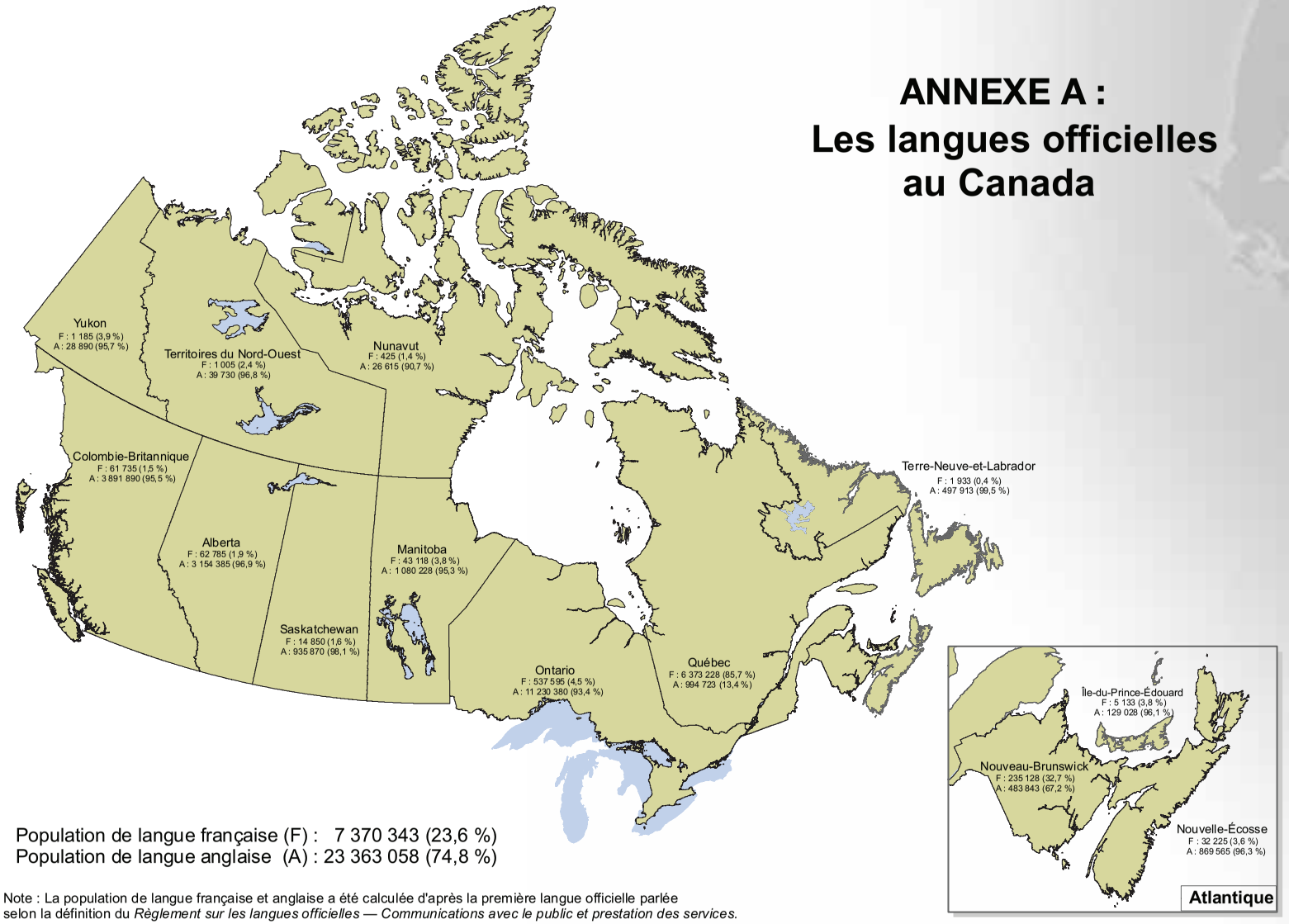

Population de langue française (F) : 7 370 343 (23,6 %)
Population de langue anglaise (A) : 23 363 058 (74,8 %)

Note : La population de langue française et anglaise a été calculée d'après la première langue officielle parlée selon la définition du *Règlement sur les langues officielles — Communications avec le public et prestation des services.*

Source : Patrimoine canadien, 2008.
Basée sur les données du recensement du Canada de 2006, Statistique Canada, échantillon de 20 %.
Échelle de la carte principale : 1 : 27 000 000. Échelle de l'encadré : 1 : 11 500 000.

ANNEXE B : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DÉTAILLÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2008-2013

Initiatives, par ministère et agence	(millions $)
Agence de la fonction publique du Canada (17,0 M$)	
Centre d'excellence	17,0
Agence de promotion économique du Canada atlantique (16,2 M$)	
Appui à l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick	10,0
Initiative de développement économique	6,2
Citoyenneté et Immigration Canada (20,0 M$)	
Recrutement et intégration des immigrants	20,0
Conseil national de recherches du Canada (10,0 M$)	
Centre de recherche en technologies langagières	10,0
Développement économique Canada pour les régions du Québec (10,2 M$)	
Initiative de développement économique	10,2
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (3,2 M$)	
Initiative de développement économique	3,2
École de la fonction publique du Canada (2,5 M$)	
Élargir l'accès des produits d'apprentissage linguistique aux universités canadiennes	2,5
Industrie Canada et Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (10,9 M$)	
Initiative de développement économique	10,9
Justice Canada (93,0 M$)	
Fonds de mise en application de la Loi sur les contraventions	49,5
Accès à la justice dans les deux langues officielles	41,0
Cadre de responsabilisation et de coordination	2,5
Patrimoine canadien (611,0 M$)	
Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité	280,0
Appui à l'enseignement de la langue seconde	190,0
Bourses d'été de langue	40,0
Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	22,5
Coopération intergouvernementale	22,5
Moniteurs de langues officielles	20,0
Fonds de développement culturel	14,0
Initiatives jeunesse	12,5
Programme national de traduction pour l'édition du livre	5,0

ANNEXE B : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DÉTAILLÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2008-2013

Initiatives, par ministère et agence	(millions $)
Patrimoine canadien (suite)	
Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	4,5
Ressources humaines et Développement social Canada (94,0 M$)	
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	69,0
Projet pilote de garde d'enfants	13,5
Alphabétisation	7,5
Améliorer les moyens des ONG pour le développement de la petite enfance	4,0
Santé Canada (174,3 M$)	
Formation, réseaux et accès aux services de santé	174,3
Secrétariat des langues officielles (Patrimoine canadien) (13,5 M$)	
Cadre de responsabilisation et de coordination	13,5
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (34,0 M$)	
Portail linguistique du gouvernement du Canada (TERMIUM®)	16,0
Initiative de l'industrie de la langue	10,0
Programme de bourses universitaires en traduction	8,0
Total (en millions de dollars)	**1 109,8**